

## MATIÈRES ACCEPTÉES

- **Appareils de réfrigération, de congélation et de climatisation contenant des halocarbures**  
(gaz réfrigérants)
- **Électroménagers**
- **Produits électroniques**  
(ex. : ordinateurs, cellulaires, imprimantes, systèmes audio, téléviseurs, etc.)
- **Articles destinés au réemploi**
- **Meubles rembourrés encombrants**  
(ex. : canapés, fauteuils, matelas, etc.)
- **Papier, carton, contenants de verre, de plastique et de métal**
- **Métaux**
- **Pneus de vélo, chambres à air et pneus d'automobile hors d'usage de diamètre global de 84 cm ou moins**
- **Résidus de construction, de rénovation et de démolition**  
(ex. : bois, gypse, bardeaux d'asphalte, agrégats de moins de 60 cm de diamètre constitués de brique, de mortier, de résidus de pierre, d'asphalte ou de béton, terre non contaminée, etc.)
- **Résidus domestiques dangereux (RDD)**  
(ex. : peinture, huile, solvants, pesticides, chlore, etc.)
- **Résidus verts\***  
(ex. : résidus de jardinage et feuilles mortes)

\* les consignes peuvent varier selon la saison

## CLOCHE DE DON

Dans tous les écocentres, une cloche permet de déposer des vêtements, des accessoires et du linge de maison (linge de lit, de table et de cuisine, etc.).

## AVANT DE JETER, PENSEZ AU RÉEMPLOI

Les meubles, les articles ménagers, les livres, les jouets, les articles de sport ou autres objets encore en bon état peuvent être déposés dans l'un des centres du réemploi des écocentres (horaire identique à celui des écocentres). Ces dons seront remis à des organismes ou à des entreprises qui œuvrent dans le domaine.

Saviez-vous qu'à Saint-Laurent et LaSalle, vous pouvez acheter des matériaux de construction récupérés (portes et fenêtres, baignoires, lavabos, éviers, céramique, etc.)?

**Pour connaître d'autres solutions de réemploi :**  
[ville.montreal.qc.ca/reemploi](http://ville.montreal.qc.ca/reemploi)

[ville.montreal.qc.ca/ecocentre](http://ville.montreal.qc.ca/ecocentre)

Ville de Montréal, Service des communications (07-18) 20608

# écocentres

Vos centres de récupération

## DES CENTRES DE RÉCUPÉRATION

### exclusifs aux citoyens de l'île de Montréal

Les écocentres sont des sites de réemploi et de récupération de matières résiduelles accessibles à tous les citoyens de l'agglomération montréalaise. On y reçoit, entre autres, des résidus de construction et de rénovation, des résidus domestiques dangereux et des articles pouvant être réutilisés. Les écocentres permettent ainsi de détourner de l'enfouissement une quantité importante de matières résiduelles.

## BIEN TRIER POUR MIEUX RECYCLER

Le tri préalable facilite le déroulement de la visite à l'écocentre et en écourte la durée.

Les matières séparées peuvent être réacheminées plus facilement vers des recycleurs spécialisés.

L'agglomération et ses résidents peuvent ainsi réduire de façon importante les coûts d'enfouissement.

Pour votre sécurité lors de votre visite à l'écocentre, il est recommandé de porter des lunettes de protection, des souliers fermés ainsi que des gants pour effectuer le tri et le déchargement de vos matières.



Montréal 



## HORAIRE D'HIVER

Du 15 octobre au 14 avril  
Du mardi au samedi, de 10 h à 18 h

## HORAIRE D'ÉTÉ\*

Du 15 avril au 14 octobre  
Tous les jours, de 8 h à 18 h

\* L'horaire habituel s'applique aux jours fériés, à l'exception de la période des fêtes

## INFORMATION

[ville.montreal.qc.ca/ecocentre](http://ville.montreal.qc.ca/ecocentre)  
514 872-0384 ou 311

## ACCÈS ET TARIFICATION

### Résidents de l'agglomération

- Présentez-vous en personne avec une preuve de résidence sur l'île de Montréal et une carte d'identité avec photo
- Matériaux de construction :
  - excédent les 12 m<sup>3</sup> gratuits : 25 \$ / m<sup>3</sup>
  - minimum 1 m<sup>3</sup> enregistré à chaque visite
  - maximum de 15 visites par année, sauf pour Saint-Laurent et LaSalle, où les visites sont illimitées
- Autres matières sans frais, des limites peuvent s'appliquer

### Entrepreneurs et travailleurs autonomes du domaine de la construction

- Fournir une preuve que l'entreprise est située sur l'île de Montréal (ou être accompagné d'un résident de l'agglomération chez qui les travaux ont été effectués)
- Matériaux de construction :
  - 25 \$ / m<sup>3</sup>
  - minimum 1 m<sup>3</sup> enregistré à chaque visite
  - maximum de 15 visites par année, sauf pour Saint-Laurent et LaSalle, où les visites sont illimitées
- Métaux, résidus verts et produits électroniques sans frais, des limites peuvent s'appliquer, les autres matières sont refusées

Longueur des véhicules acceptés variable selon l'écocentre (il est préférable de vérifier par téléphone ou sur le site internet des éco-centres avant de vous présenter)